



Monsieur Le Directeur,

Suite aux visites menées sur les sites de Montceau, Le Creusot et Autun, et aux appels téléphoniques aux agents des trésoreries concernés par les restructurations au 01/01/2021, dans le cadre de la mise en place du NRP, **l'Intersyndicale des Finances Publiques 71 souhaite vous faire part de ses interrogations portant sur le mouvement local intermédiaire à effet au 1^{er} janvier 2021.**

En effet, nous nous étonnons de l'absence d'organisation d'un mouvement local intermédiaire dans le département à l'image de ce qui est organisé, par exemple, dans les départements du Jura et du Nord (voir notes départementales jointes).

Ces mouvements intermédiaires reposent sur des fiches de vœux saisies par les agents dans l'application ALOA et donnent lieu, ensuite, à des travaux de constitution d'un mouvement en application des règles de priorités.

En Saône et Loire, rien de tout cela.

Les agents concernés par les restructurations ont été reçus dans le cadre d'entretiens informels qui n'ont donné lieu à aucune rédaction d'une fiche de souhaits. Du moins pas de la main des agents. Nous courons le risque ici d'une absence totale de transparence dans l'élaboration de ce qui s'apparente à un non-mouvement...dans l'attente du mouvement du 1^{er} septembre 2021.

Les agents rencontrés ont eu le sentiment que les entretiens étaient déjà « ficelés » et que l'administration voulait les contraindre à rejoindre des postes qu'ils n'avaient pas sollicités...alors même que le Directeur Général n'a cessé de rappeler, depuis sa lettre du 11 juillet 2019, qu'il n'y aurait pas de « mobilité forcée ».

Nous ne manquerons pas de vous interroger sur les critères de sélection qui auront été retenus lors de l'élaboration du mouvement que vous vous êtes engagés à publier au plus tard le 1^{er} décembre 2020.

Les entretiens informels ne garantissent absolument pas que les vœux des agents aient été pris en compte.

L'intersyndicale des finances publiques 71 vous demande donc d'informer clairement les agents et leurs représentants afin d'éviter toute suspicion d'élaboration arbitraire d'un mouvement et de courir le risque d'éventuels recours. Nous souhaiterions donc disposer, comme lors des travaux des CAP de mutations, des tableaux par sites et par catégorie d'agents (emplois à pourvoir, postes vacants, priorités, ancienneté, etc.) qui ont permis l'élaboration du mouvement intermédiaire...qui pour le moment n'existe pas en Saône et Loire.

Nous le répétons, en ne choisissant pas d'établir un tel mouvement, vous courez le risque de laisser se répandre un sentiment d'injustice.

Par ailleurs, **les suppressions d'emplois** n'étant pas encore connues, nous vous serions reconnaissants de nous confirmer que la doctrine d'emplois des nouvelles structures exposées en Comité Technique Local est toujours valable à ce jour car les exposés préalables aux entretiens ont laissé entendre que vous pourriez vous accorder quelques libertés sur ce sujet.

Enfin, nous avons été surpris d'apprendre, par l'exposé du directeur adjoint, que la DDFIP de Saône et Loire a déjà mis en place le Comité Social d'Administration (prévu normalement au 1^{er} janvier 2023, Décret no 2020-

1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration) en réunissant en mode CHSCT, le Comité Technique Local du 6 novembre 2020.

La tenue d'un CHSCT spécifique au NRP aurait eu toute sa place dans le calendrier tant les conditions de vie au travail des agents sont bafouées, par exemple, par la constitution de nouveaux open spaces...en pleine période pandémie ; et que les plans n'ont pas été soumis aux personnels.

L'administration est capable de réunir en urgence un CHSCT dans le contexte COVID ; elle doit être en capacité de le faire pour le NRP si l'on s'attache au bien-être des agents qui est malmené par la mise en œuvre forcée de cette contre-réforme.

Par ailleurs, le NRP ne doit pas nous faire oublier la carrière des agents de la DDFIP71. A ce jour, nous n'avons reçu aucune information concernant les propositions que vous avez faites pour les listes d'aptitude, contrairement aux engagements que vous aviez pris lors de l'audioconférence du 12/11/2020, et aucune publicité n'a été faite sur le site local. Compte tenu des potentialités qui nous ont été indiquées par nos bureaux nationaux (2 potentialités de C en B, 1 potentialité de B en A), nous espérons que les listes que vous avez dû adresser à la DG au plus tard le 20/11 pour la liste d'aptitude de C en B et pour le 13/11 pour la liste d'aptitude de B en A font bien apparaître a minima un nombre d'agents proposés équivalent à ces potentialités.

Nous vous serions donc reconnaissants d'accéder à l'ensemble de nos demandes afin de garantir les droits des agents.

L'Intersyndicale des Finances Publiques 71

le 23/11/2020